MAIRIE DE PETITE-ROSSELLE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

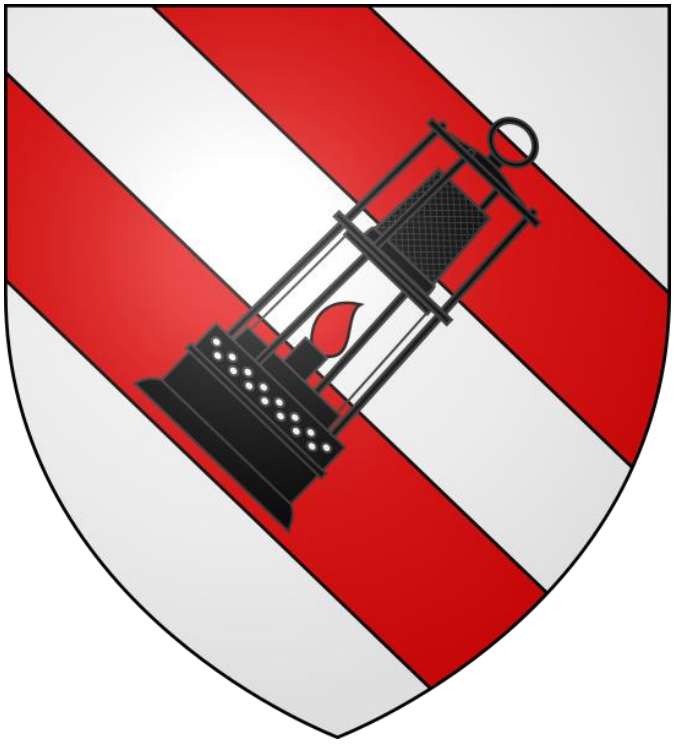

INTRODUCTION

A/ Contexte général : situation économique et sociale
A1/ Situation globale
A2/ Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités
A3/ Situation de la Collectivité

B/ Situation et orientation budgétaire de la collectivité
B1/ Recettes de fonctionnement
B1a/Fiscalité
B1b/Concours de l'Etat
B1c/Autres recettes (produits de services)
B2/Les dépenses de personnel
B3/ Synthèse

C/Programmation des investissements de la collectivité
C1/Les projets
C3/Simulation de la dette

INTRODUCTION

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) doit permettre la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B – article L2312-1 du CGCT). Celui-ci est une étape essentielle du cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants puisqu'est frappée d'illégalité toute délibération portant adoption du budget primitif sans la tenue d'un DOB dans les 2 mois précédents. La jurisprudence précise en outre que le budget primitif doit être voté lors d'une séance ultérieure et distincte de celle réservée au DOB (TA de Versailles – 16 mars21001 – M. Lafon c/ commune de Lisses).

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Enfin, il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la commune. C'est pourquoi le R.O.B doit se concevoir comme un outil pédagogique.

A/ Contexte général : situation économique et sociale :

A1/ Situation globale :

L'été 2019 a marqué un tournant dans les perspectives économiques. L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux élevés, alimentée par les tensions commerciales USA/Chine, les tensions politiques avec l'Iran, ainsi que les atermoiements liés au Brexit. Les conséquences se font notamment sentir sur les volumes du commerce mondial qui ne devraient augmenter que de 2.7 % en 2020 (contre une estimation de 3% initialement prévue).

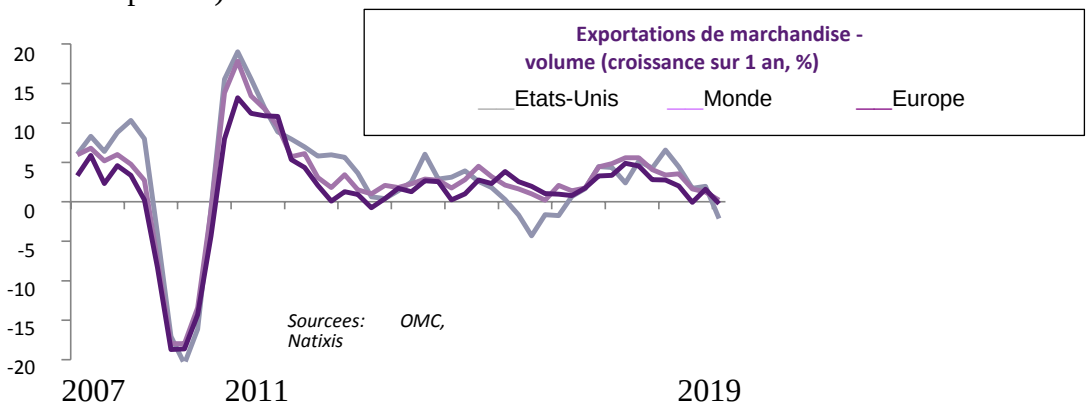

Les indicateurs continuent à signaler une décélération globale et synchronisée : la Chine ralentit davantage que prévu ; en outre, l'épidémie du coronavirus en ce début d'année impacte davantage ce mouvement de fond. Conjointement, les moteurs de la demande intérieure ralentissent aux Etats-Unis et la zone euro se heurte à des difficultés industrielles et extérieures (politique protectionniste des Etats-Unis via l'instauration d'une taxation agressive sur certains produits européens et plus particulièrement français ; prémisses d'une remise en cause du modèle allemand principalement basé sur l'exportation des produits industriels, n'excluant pas les risques d'une récession technique en Allemagne; enfin, bien qu'acté, les conséquences du Brexit demeurent pour la plupart inconnues).

Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre. Ainsi, l'Allemagne et l'Italie voient les signes d'un affaiblissement se poursuivre tandis que l'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Cette dernière peut notamment s'expliquer par le système de protection sociale qui, en période de difficultés macro-économiques, agit comme un joint de dilatation entre les conséquences globales et générales desdites difficultés et la consommation des ménages en France. Ainsi, si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle superforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne.

Prévision de croissance en zone euro (moyenne annuelle en %)

	2018	2019	2020
Zone Euro	1.9	1.2	1.2
Allemagne	1.5	0.6	0.9
France	**1.7**	**1.3**	**1.3**

Par conséquent, l'environnement économique ne s'annonçant pas sensiblement différent que ceux ayant prévalus ces derniers trimestres, il est raisonnable de considérer que la croissance de l'activité française devrait se maintenir à des niveaux identiques.

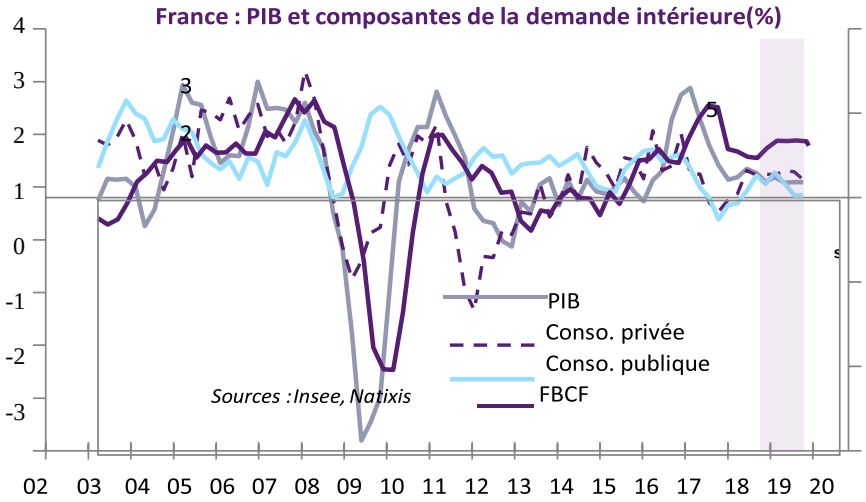

Dans ce contexte, les collectivités locales, qui réalisent la plus grande partie de l'investissement public, sont appelées à poursuivre ces investissements tout en accentuant leurs efforts en matière de rationalisation de la dépense de fonctionnement.

A2/ Transferts financiers de l'Etat aux collectivités :

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de l'apprentissage. Pour 2020, ils atteignent 115.7 Md € (+ 3,8 Md € par rapport à 2019).

Les seuls concours financiers augmentent de 576 M € pour atteindre 48,9 Md € en 2020. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stable à 26,9 Md €.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales a placé les collectivités au cœur des débats parlementaires. Ce point ouvre en effet une réflexion sur l'autonomie financière, la démocratie locale ou encore l'équité fiscale.

Cette mesure ne sera pleinement effective qu'en 2023[1]. Cependant, durant cette phase transitoire le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat. La compensation à l'euro près de la TH sur les résidences principales repose sur deux éléments :

- Le transfert aux communes, dès 2021, de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Les exonérations et abattement des deux collectivités s'appliquent mais ne peuvent être modifiés pour l'exercice 2021.
- Un mécanisme de coefficient correcteur neutralise les effets de sur ou sous-compensation générés par ce transfert de fiscalité. Le complément ou la minoration de produit de TFPB évolue avec la base d'imposition. En revanche, il prend en compte le taux de TH qui s'appliquait en 2017.

Par ailleurs, les communes et les EPCI continuent de percevoir une TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Des doutes peuvent exister sur la préservation d'une neutralité financière dans la durée et en euros constants. Contrairement aux FNGIR, le dispositif prévu prend en compte l'évolution des bases. Toutefois, le pouvoir de taux des communes se trouve réduit puisqu'il ne porte que la TFPB et non sur la part de compensation issue du coefficient correcteur. Les parlementaires ont toutefois obtenu, par voie d'amendement, une revalorisation de 0,9% des valeurs locatives cadastrales pour le calcul de la TH sur les résidences principales en 2020, le texte initial prévoyant un gel.

La LFi pour 2020 ouvre un débat qui dépasse les seuls aspects financiers. Sur le plan démocratique, la suppression de la TH sur les résidences principales rompt en effet le lien fiscal qui existait entre le financement des services public locaux et les contribuables propriétaires. La complexité du mécanisme correcteur réduit par ailleurs le gain de lisibilité procuré par l'attribution de la totalité de la TFPB au bloc communal. En outre, avec la perte de la TFPB, l'autonomie fiscale des départements est réduite.

Enfin, la LFi pour 2020 poursuit l'approfondissement de la péréquation qui demeure portée pour les deux tiers par un volet vertical en hausse (+220 M €) ; l'échelon communal fait l'objet du renforcement le plus significatif (+180 M €) du fait des augmentations de la DSU et de la DSR.

A3/ Situation de la Collectivité :

La commune de Petite-Rosselle continue son déclin démographique

Année	**2007**	**2012**	**2017**
Population	6 729	6 595	6 432
Variation 2017/2007			-4,41%

[1] A noter qu'un groupe de travail a été créé par le Président du Comité des Finances Locales, André Laignel, afin de préciser les conséquences de la suppression de la TH sur les résidences principales sur les indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation des collectivités.

En outre, le solde démographique naturel, entendu comme étant la différence entre les décès et les naissances, est systématiquement négatif sur les 4 dernières années :

Année	Naissances	Décès	Solde
2016	56	74	-18
2017	61	107	-46
2018	58	80	-22
2019	64	75	-11
TOTAL	**239**	**336**	**-97**

Les chiffres du dernier recensement de la population (2016) permettent la photographie suivante :

LOGEMENTS	Données chiffrées
Nbre total de logements	2 913
Part des RP, en %	89.9
Part des RS, en %	0.3
Part des LV, en %	9.7
Part des ménages propriétaires de leur RP	62.8

REVENUS	Données chiffrées
Nbre de ménages fiscaux(MF)	2 566
Part des MF imposés	40
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	18 555
Taux de pauvreté	19

EMPLOI-CHÔMAGE	Données chiffrées
Taux d'activité des 15 à 64 ans	66.1
Taux de chômage[2] des 15 à 64 ans	20.8

[2] Le taux de chômage présenté ici porte sur la population active âgée de 15 à 64 ans et s'entend au sens du recensement. L'INSEE considère comme étant au chômage toute personne active se déclarant à la recherche d'un emploi, qu'elle soit inscrite ou non à Pôle Emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi au sens du recensement est donc souvent plus élevé que celui produit par le Ministère du travail, qui ne porte que sur les personnes effectivement inscrites à Pôle Emploi.

En décembre 2019, selon les données brutes de Pôle Emploi, il y avait 410 personnes au chômage (catégorie A) à Petite-Rosselle.

B/ Situation et orientation budgétaire de la collectivité :

B1/ Recettes de fonctionnement :

B1a/Fiscalité :

Année	2017	2018	2019	*2020*
Montant	**2 000 480.36 €**	**2 106 247.95 €**	**2 172 760.62 €**	***2 138 029 €***

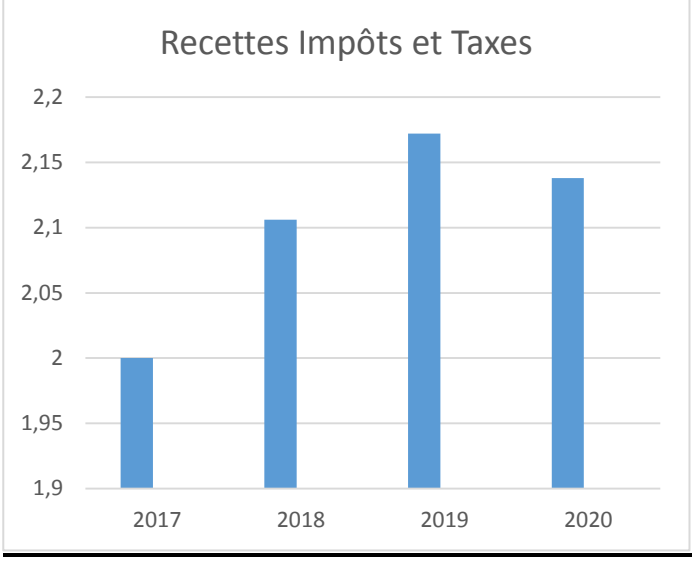

B1b/Concours de l'Etat :

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales constituent des recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.
Depuis 1996, les relations financières entre l'Etat et ces collectivités sont caractérisées par l'existence d'une "enveloppe normée". Cette enveloppe regroupe les principaux concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Le Comité des finances locales (CFL) contrôle la répartition du principal concours financier de l'Etat aux collectivités territoriales, à savoir la dotation globale de fonctionnement (DGF), stable pour 2020 à 26,9 Md €.

	2018	**2019**	***2020***
Dotation forfaitaire	1 229 371,00	1 225 967,00	*1 225 875,00*
Dotation de solidarité rurale	218 216,00	222 767,00	*215 000,00*
Dotation de solidarité urbaine	236 997,00	241 303,00	*235 000,00*
Dotation nationale de péréquation	230 297,00	232 892,00	*230 000,00*
Dotations : régul. de l'exercice écoulé	0,00	28 072,65	*20 000,00*
Emplois avenir	0,00	6 845,46	*8 020,00*

Autres participations	58 364,03	11 935,61	*0,00*
Dotation unique compensations TP	0,00	0,00	*1 000,00*
Etat - compensation T.F.	2 030,00	1 329,00	*4 404,00*
Etat - compensation T.H.	129 499,00	149 409,00	*148 544,00*
Autres attributions & participations	36 687,81	33 074,11	*62 036,00*
Concours de l'Etat	**2 141 461,84**	**2 153 594,83**	***2 149 879,00***

B1c/Autres recettes (produits de services) :

	2018	**2019**	***2020***
Contributions directes	1 782 596,00	1 817 281,00	*1 820 941,00*
Attribution de compensation	71 474,92	37 742,65	*37 743,00*
Dotation solidarité communautaire	0,00	40 592,06	*34 000,00*
FNGIR	0,00	0,00	*0,00*
Fds péréq. Ressources Interco.	100 114,00	111 730,00	*100 000,00*
Taxe sur l'électricité	64 344,53	65 856,54	*65 000,00*
Taxe de séjour	169,50	277,80	*0,00*
Emplacements publicitaires	540,00	345,00	*345,00*
Taxe addit.droits mutation	87 009,00	98 935,57	*80 000,00*
Impôts et taxes	**2 106 247,95**	**2 172 760,62**	***2 138 029,00***

B2/Dépenses de personnel :

Année	Dépenses de Fonctionnement (DF)	Frais de Personnel (FP)	Part FP/DF en %
2017	4 354 855.10 €	**2 439 563.23 €**	**56.02**
2018	4 332 884.38 €	**2 431 102.72 €**	**56.11**
2019	4 455 797.24 €	**2 494 301.40 €**	**56.00**
Variation 2019/2017	+2.33%	**+2.24%**	**-0.02**

Les dépenses de personnel, et frais annexes, ont, sur la période 2017-2019, augmenté de 2,24 %, soit 54 738.17 €.

Cette augmentation a été plus conséquente entre 2018 et 2019 (+2.60%, soit 63 198.68 €).

Cette augmentation peut, pour partie, être expliquée par le « tuilage » induit par le départ en retraite du DGS et le recrutement de son successeur (doublon des rémunérations de la mi-août à fin novembre). Mais elle s'explique avant tout par le vieillissement du personnel et, par conséquent, l'augmentation mécanique des rémunérations liées à l'avance d'échelon. Autre conséquence d'un personnel vieillissant est l'augmentation, si ce n'est du nombre, du moins de la durée des arrêts de travail pour cause de maladie. A noter, pour 2019, une plus grande aptitude à faire appel à du personnel contractuel afin de compenser les arrêts de travail, ce qui, indubitablement, induit des dépenses annexes telles que les visites médicales, en sus de la rémunération de l'agent contractuel.

L'augmentation mécanique des rémunérations va se poursuivre et, compte tenu de la pyramide des âges, les contraintes liées au vieillissement vont, pour les 5 à 10 ans, sans doute aucun se multiplier. Les prochains départs à la retraite seront par conséquent l'occasion d'une réflexion sur le renouvellement des générations – via l'apprentissage, les contrats de professionnalisation, etc – voire l'externalisation de certaines missions.

Année	Dépenses de Fonctionnement (DF)	Frais de Personnel (FP)	Part FP/DF en %	Evolution BP 2019/2020
2020	5 140 463.74 €	**2 742 800 €**	**53.00**	**111 321 € (+4.23%)**

Les projections pour 2020, prenant en compte au plus juste ces données, font apparaitre une augmentation en valeur absolue des dépenses de personnel tout en marquant une diminution de la part de celles-ci dans les dépenses de fonctionnement.

B3/Synthèse :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

POSTES BUDGETAIRES		COMPTE ADMINISTRATIF 2019			Évolution réalisé 2018/2019	DOB 2020	Évolution prévisions BP 2019/2020	
CHA-PITRE	TITRE	CREDITS	REALISE	%		Propositions	€	%
011	Charges générales	1 367 968,00	1 152 523,26	84,25%	2,03%	1 327 659,00	-40 309,00	-2,95%
012	Frais de personnel	2 631 479,00	2 494 301,40	94,79%	2,60%	2 742 800,00	111 321,00	4,23%
65	Autres charges gestion courante	498 650,00	471 304,01	94,52%	0,22%	586 841,00	88 191,00	17,69%
66	Charges financières	65 439,00	56 387,84	86,17%	-10,08%	58 326,00	-7 113,00	-10,87%
	TOTAUX INTERMEDIAIRES	**4 563 536,00**	**4 174 516,51**	**91,48%**	**1,98%**	**4 715 626,00**	**152 090,00**	**3,33%**
67	Charges exceptionnelles	4 202,00	2 885,14	68,66%	110,59%	5 600,00	1 398,00	33,27%
042	Opérations d'ordre	300 000,00	278 395,59	92,80%	17,03%	340 000,00	40 000,00	13,33%
022	Dépenses imprévues	83 767,65	0,00	0,00%		78 389,74	-5 377,91	-6,42%
	TOTAUX	**4 951 505,65**	**4 455 797,24**	**89,99%**	**2,84%**	**5 139 615,74**	**188 110,09**	**3,80%**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

POSTES BUDGETAIRES		COMPTE ADMINISTRATIF 2019			Évolution réalisé 2018/2019	DOB 2020	Évolution prévisions BP 2019/2020	
CHA-PITRE	TITRE	CREDITS	REALISE	%		Propositions	€	%
70	Produits des services / domaine	193 558,00	168 191,20	86,89%	-9,66%	195 275,00	1 717,00	0,89%
73	Impôts et taxes	2 138 524,00	2 172 760,62	101,60%	3,16%	2 138 029,00	-495,00	-0,02%
74	Dotations, subv.& participations	2 382 656,00	2 374 649,45	99,66%	0,68%	2 376 669,00	-5 987,00	-0,25%
75	autres produits gestion courante	76 292,00	76 657,32	100,48%	8,12%	77 868,00	1 576,00	2,07%
013	Atténuation de charges	5 000,00	13 036,42	260,73%	127,32%	5 000,00	0,00	0,00%
	TOTAUX INTERMEDIAIRES	**4 796 030,00**	**4 805 295,01**	**100,19%**	**1,64%**	**4 792 841,00**	**-3 189,00**	**-0,07%**
77	Produits exceptionnels	32 863,00	18 517,99	56,35%	-19,28%	17 410,00	-15 453,00	-47,02%
042	Opér.d'ordre entre sections	35 064,00	25 061,33	71,47%	0,93%	25 639,00	-9 425,00	-26,88%
002	Résultat de fonctionnt reporté	87 548,65	0,00			303 725,74	216 177,09	246,92%
	TOTAUX	**4 951 505,65**	**4 848 874,33**	**97,93%**	**1,54%**	**5 139 615,74**	**188 110,09**	**3,80%**

B4/La dette :

Année	Annuités
2019	331 847,76
2020	355 968,09
2021	350 564,44
2022	298 978,11
2023	294 024,28
2024	264 164,18
2025	226 054,12
2026	175 490,02
2027	151 306,43
2028	131 238,14
2029	122 791,88
2030	122 791,88
2031	122 791,88
2032	104 156,92
2033	92 421,48
2034	79 592,03

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à moyen et long terme pour les collectivités.

L'augmentation de cette annuité entre 2019 et 2020 est due à la contraction de 2 emprunts, respectivement de 383 000 € et de 167 000 €, dans le cadre des travaux rue Hoffmann et de travaux de voirie, profitant ainsi de taux excessivement bas (0.77% fixe)

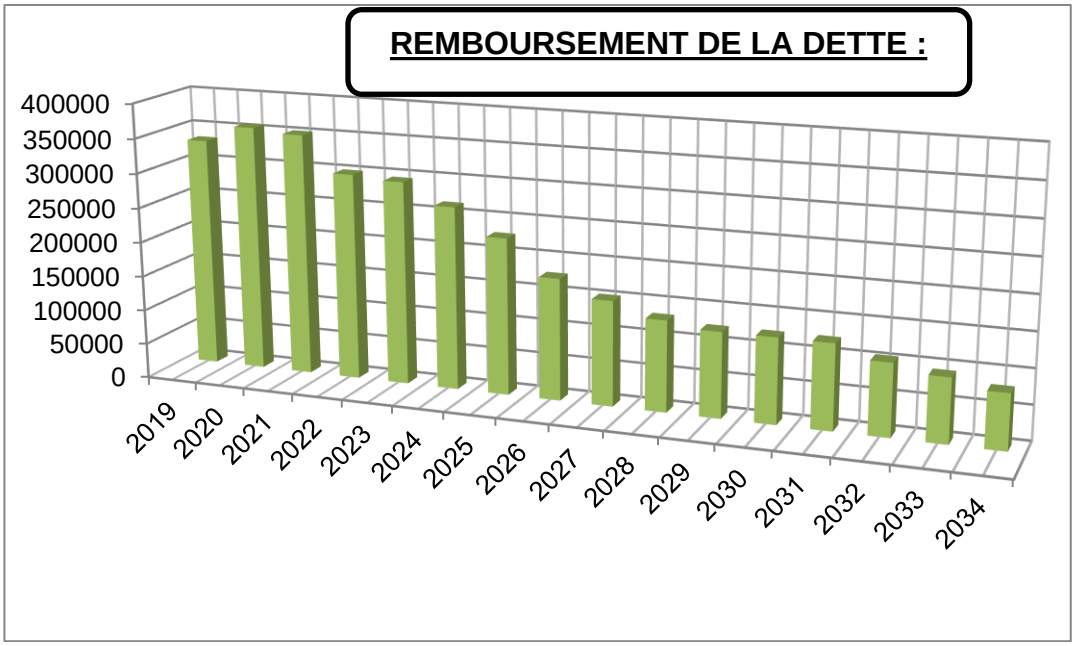

Dette et C.A.F

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont celui-ci pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable. Au-delà de la détermination du résultat (qui correspond à la différence entre les produits et les charges, y compris les charges non décaissables comme les dotations aux amortissements, et les produits non encaissables comme les reprises sur amortissements), la C.A.F représente le résultat des opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie et mesure les ressources financières générées par l'activité de l'établissement.

CAF brute et CAF nette (épargne brute et épargne nette)			
	2017	**2018**	**2019**
DEPENSES TOTALES	**4 354 855,00 €**	**4 332 884,00 €**	**4 455 797,24 €**
dépenses d'ordre	-238 708,00 €	-237 892,00 €	-278 395,59 €
dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**4 116 147,00 €**	**4 094 992,00 €**	**4 177 401,65 €**
RECETTES TOTALES	**5 146 017,00 €**	**4 775 339,00 €**	**4 848 874,33 €**
recettes d'ordre	-337 375,00 €	-24 829,00 €	-25 061,33 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**4 808 642,00 €**	**4 750 510,00 €**	**4 823 813,00 €**
CAF BRUTE	***692 495,00 €***	***655 518,00 €***	***646 411,35 €***
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	**271 991,00 €**	**263 542,00 €**	**274 590,57 €**
CAF NETTE	***420 504,00 €***	***391 976,00 €***	***371 820,78 €***

C/Programmation des investissements de la collectivité :

C1/ les projets

DEPENSES	DOB 2020	RECETTES	DOB 2020
Dépenses hors opération :		**Recettes hors opération**	
- Remboursement du capital de la dette	303 000 €	- Résultat de clôture	849 427.03 €
- Dépenses imprévues d'investissement	86 488 €	- FCTVA	100 000 €
- Caution	750 €	- TA	10 000 €
- Récupération avance	30 000 €	- Amortissement des immo.	340 000 €
- Transfert frais d'études	20 000 €	- Récupération avance	30 000 €
- Amortissement des subv.	25 639 €	- Transfert frais études	20 000 €
		- Caution	750 €
		- Affectation du résultat 2019 (1068)	176 900 €
Grands projets :		CAFPF (PR)	50 000 €
- Pont de Rosselmont	624 108 €	DETR (PR)	182 672 €
- CTM	678 719.81 €	FMA (PR)	216 768 €
		DSIL (CTM)	116 263 €
		AMITER (CTM)	90 000 €
Grands projets en phase d'achèvement :			
- Restructuration quartier A. Hoffmann	140 143.71 €	DETR (Hoffmann)	17 773.70 €
		AMITER (Hoffmann)	100 000 €
Investissements récurrents/courants :		Subv. Agglo energie	60 231 €
- Eclairage public	45 000 €	Subv. FIPHFP	1 500 €
- Voirie	335 599.74 €		
- COSEC	62 079 €	Cession parcelle rue Nau	13 080 €
- Parc immobilier (op104+111+138+164)	362 327.39 €	FSIL 2017	12 817.76 €
		DSIL 2019	25 974 €
- Equipement (op102+105)	141 173.05 €		
- Vidéo protection	9 884 €		
- Matériel sécurité et incendie	25 387 €		
- Equipement Mairie	15 696 €		
- Cimetière	41 940 €		
Autres investissements	129 176 €		
TOTAL DEPENSES	**3 077 110.70 €**	**TOTAL RECETTES**	**2 414 156.49 €**
BESOIN EN FINANCEMENT : 662 954.21 €			

Pour information :

La procédure en vue de la signature de l'acte de vente avec ODAS57 concernant l'ancien stade est engagée ; le prix de vente est de 300 000 €.

La somme des subventions sollicitées s'élève à 93 149.50 €

C2/ Simulation de la dette :

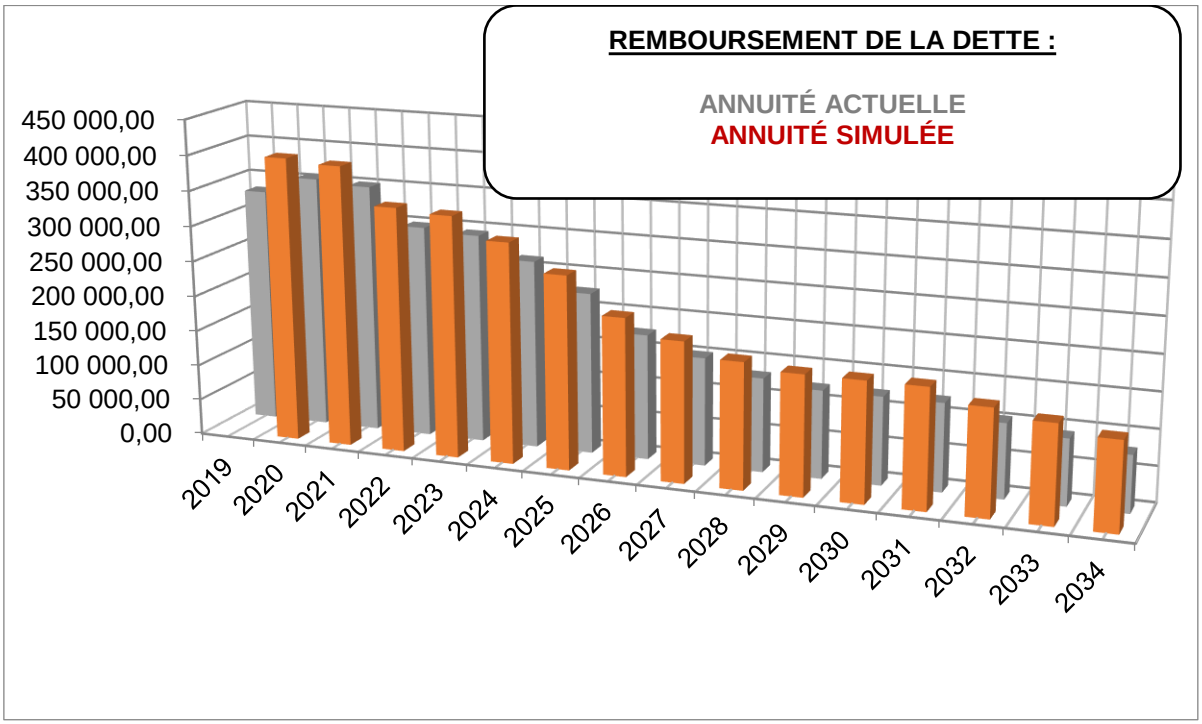

ANNEE	Annuité actuelle	Annuité simulée
2019	331 847,76	
2020	355 968,09	400 711,09
2021	350 564,44	395 307,44
2022	298 978,11	343 721,11
2023	294 024,28	338 767,28
2024	264 164,18	308 907,18
2025	226 054,12	270 797,12
2026	175 490,02	220 233,02
2027	151 306,43	196 049,43
2028	131 238,14	175 981,14
2029	122 791,88	167 534,88
2030	122 791,88	167 534,88
2031	122 791,88	167 534,88
2032	104 156,92	148 899,92
2033	92 421,48	137 164,48
2034	79 592,03	124 335,03

Conditions :

600 000 € *empruntés*
Taux : ***1.5 %***
Durée du prêt : ***15 ans***
Echéances trimestrielles
Echéances constantes
Annuité : ***44 743 €***